



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120056

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11185
N/REF : 7/12/2025 0H06 C:000045 I:32730
V/REF : Contrat N°011185 du 14/11/2021

**SDC LES BALCONS DE SAVYS
C/O CHAROLLOIS IMMOBILIER
Administrateurs de biens
1038 AV. DE LATTRE DE TASSIGNY
71000 MACON**

V/REF.IMM. 1107
IMMEUBLE : LA BRANCIONNE
50 RUE DE LA BRANCIONNE
71680 CRECHES SUR SAONE

Feillens, le 02 Décembre 2025

Référence Marché: Tarif négocié
LOCALISATION : 50 RUE DE LA BRANCIONNE - CRECHES/SAONE - DANS LES GARAGES
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme A. ASCIOLLA

DEPLACEMENT EN SEMAINE DE 8H00 A 17H00
CONTROLE ELECTROMECHANIQUE DES POMPES EAUX PLUVIALES
ESSAIS DE FONCTIONNEMENT ET GRAISSAGE
NETTOYAGE DU CHANTIER

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Décembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : L'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : Le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/12/2025

Prix de base du contrat : 258,50

Indice ICHTrev-TS1
Mois de l'indice de base : 04/2021 Valeur : 128,7
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120056

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 pompes de relevage	1/AN	285,64	285,64
SOUS TOTAL H.T.				285,64
REMISE 15,00%				-42,85
TOTAL H.T.				242,79
T.V.A. a 10,00%				24,27
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>267,06</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN